



## AVIS PUBLIC PUBLIC NOTICE

---

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 365-2023 -1 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANSIME (MODIFICATION AU 365-2023)

Aux personnes intéressées par un projet de modification au règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Abercorn;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion et le dépôt du projet dudit projet de modification du règlement sera donné au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir au 10, rue des Églises Ouest, le 5 février 2024 à 19 h 00

#### **Les modifications suivantes seront apportées au règlement :**

- Le premier et deuxième alinéa de l'article 2.2 se liront comme suit : *Tous les membres citoyens du CCU sont nommés par résolution du conseil, le 3<sup>e</sup> mois de chaque année, à partir d'une liste de résidents ayant montré un intérêt et les habilités à ce poste.*

Le renouvellement des membres se fait de la même manière, à partir de la même liste mise à jour annuellement. *Le processus d'appel se fait jusqu'à 120 jours avant la date limite du dernier jour de février de chaque année.*

- De modifier le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.3 comme suit : *Le mandat des membres occupant le siège 1 et 3 sont renouvelé en bloc en année impaire et les sièges 2 et 4 sont renouvelé en bloc en année impaire.*

#### **CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 10, rue des Églises Ouest, durant les heures d'ouverture.

Donné à Abercorn, ce 31 janvier 2024

Pascale Massé  
Directrice générale